



Reconnaissance responsabilité assureur (indemnisation)

Par **justicepourtous**, le **26/10/2012** à **14:18**

Bonjour, j'aurai besoin de vos conseils!rnrnMa petite fille a eu un accident à l'école causé par un tiers (4 responsables). Mon assurance a engagé une procédure contre l'assureur de 2 personnes; procédure qui a aboutit à un procès verbal, établi sur la base du rapport d'expertise médicale, stipulant le versement d'une somme forfaitaire. Cet assureur reconnaît sa part de responsabilité et entend verser l'indemnisation des préjudices moraux et corporels causés qui l'incombent et donc selon "un partage des responsabilités dans la proportion de 50%" (puisque seuls 2 auteurs parmi les 4 responsables sont assurés chez eux...). Là est le problème les 2 autres sont assurés par mon assurance qui vraisemblablement ne veut pas reconnaître sa responsabilité. A aucun moment, ce dernier ne fait part du fait que ces 2 personnes sont chez eux, et que par voie de conséquence tous dommages causés à autrui doit être "réparé" au titre de leur responsabilité civile garantie par leurs contrats respectifs!rnrnQue faire? Réitérer auprès de mon assureur ? engager une procédure juridique ? Vers quelles structures me tourner ? Quels sont mes chances d'obtenir gain de causes ?